

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE HINSBOURG

Projet de Travaux Connexes : Mémoire Explicatif

Description des travaux

Ce projet de travaux connexes prend en compte tous les travaux connexes à l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental, notamment la remise en état et la création de chemins nécessaires pour desservir l'ensemble des parcelles et les mesures compensatoires environnementales sur les zones agricoles.

L'ensemble des travaux de catégories II (chemins) et IV (environnement) figurant ci-dessous, est illustré par le plan annexé au présent mémoire.

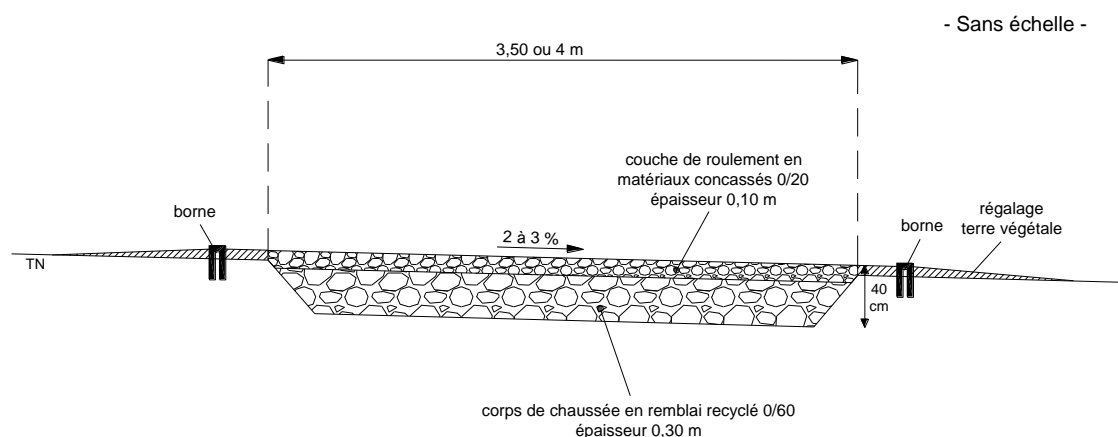
A. Travaux de Catégorie II : Chemins

1. Chemins empierrés :

La création des chemins d'exploitation empierrés consiste à décaisser les emprises sur une épaisseur de 0,35 m et une largeur de 4,00 m, puis à réaliser les corps de chaussée constitués de remblai recyclé 0/60 ou équivalent sur une épaisseur de 0,30 mètre.

La couche de roulement sera en matériaux concassés 0/20 sur 0,10 m d'épaisseur. Les déblais seront laissés en place de part et d'autre de la plateforme et arasés afin que la structure finie soit au-dessus de l'arasement.

Le tout subira un contrôle afin de vérifier que le chemin est capable de supporter les charges consécutives aux engins agricoles (13 T par essieu).



Profil en travers type des chemins à recharger

2. Passages busés sur fossés d'accotement de RD :

Il est envisagé la mise en œuvre de deux passages busés de longueur utile de 6 et 9 mètres sur fossés d'accotement de RD.

Il s'agit de passages busés de \varnothing 400 mm ; la définition exacte et l'organisation de la pose de ces buses devront se faire après concertation avec les services de la CeA en charge de la Route Départementale.

L'objectif est, tout en améliorant la sécurité des franchissements agricoles et forestiers, de maintenir ou de rétablir la transparence de ces ouvrages au sens hydraulique.

Les opérations d'aménagement de buses doivent être menées en dehors des périodes sensibles pour la petite faune, notamment en dehors de la période de reproduction des amphibiens, pour éviter toute destruction d'espèce protégée. Elles devront donc être réalisées en dehors de la période Mars – Juin.

B. Travaux de Catégorie IV : Plantations et mesures environnementales sur zones agricoles

Afin de compenser au moins en partie les impacts directs et indirects précédemment mis en évidence et d'améliorer si possible la situation existante du point de vue biologique et paysager, la C.C.A.F de HINSBOURG a établi, sur la base des propositions faites par le chargé d'études d'impact, un projet particulier de protection de l'environnement, conformément aux directives de la CeA. Cette dernière demande en effet que les aspects environnementaux et paysagers soient pris en compte lors des aménagements fonciers, et conditionne notamment le versement des subventions octroyées pour la réalisation des travaux connexes à la présentation d'un tel projet.

Ce projet particulier de protection de l'environnement, élaboré en concertation avec le chargé d'études d'impact, le géomètre et les représentants de la CeA et de la Commune, fait partie intégrante du projet de travaux connexes et doit être réalisé ultérieurement et tel que prévu par l'Association Foncière ou la Commune, au même titre que les autres catégories de travaux connexes.

Il comprend en général deux types de mesures compensatoires :

- Les opérations en terrain agricole, normalement subventionnées à hauteur de 80% par la CeA, qui consistent à effectuer des plantations ou aménagements à finalité faunistique, cynégétique et paysagère sur des parcelles ou emprises appartenant à la Collectivité (Commune ou Association Foncière) ;
- La fourniture de plants d'arbres fruitiers sous certaines conditions aux propriétaires privés qui désirent replanter sur leurs nouvelles parcelles dans le but de compléter ou recréer un verger ou de remplacer des arbres perdus par ailleurs, les plants correspondants étant également subventionnés à hauteur de 80% par la CeA.

A HINSBOURG, ce projet de mesures compensatoires spécifique à l'aménagement foncier est peu important en raison de la faible superficie de ce dernier et du caractère très limité des impacts mis en évidence. Il se résume, en effet à cinq opérations, dont quatre en terrain agricole, répertoriées ci-après et sur la carte ci-jointe sous les références IV - 1 à IV - 4 et une sur un terrain communal le long de l'aire naturelle de camping - caravaning, répertoriée ci-après et sur la carte ci-jointe sous la référence IV - 5.

Il concerne au total environ **41 ares de terrains**, soit **0,47 % de la superficie concernée par l'aménagement foncier** et est **au total estimé financièrement à 20 544 € H.T**, dont 13 200 € H.T* pour les 5 opérations présentées ci-après, 3 750 € H.T pour l'entretien des plantations pendant trois ans, 2 250 € HT pour les fournitures d'arbres fruitiers aux propriétaires privés et 1 344 € H.T pour les frais d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre (7 % du montant H.T).

* Dans ce cas, le prix indiqué inclue les travaux préparatoires du sol, la fourniture des plants et des semences, les travaux d'ensemencement, les travaux de plantations proprement dits, la pose d'un film plastique ou d'un paillage naturel au droit des haies de façon à limiter les pertes en eau du sol et à favoriser la pousse des jeunes plants, la mise en place de tuteurs et de protections anti-gibier pour les arbres et la garantie de reprise des plants pendant un an.

Dans le détail (site par site) ce projet de mesures compensatoires environnementales et de plantations prévoit notamment :

> **SITE IV - 1 :**

Localisation : au lieu-dit Buchhalt à l'est du village sur une parcelle A.F de 200 m de longueur et 6 m de largeur, soit de 12 ares de superficie, située entre deux futurs îlots d'exploitation.

Type d'aménagement à réaliser : remise en herbe d'environ 12 ares et plantation d'un alignement de fruitiers dans le double but de compenser les probables enlèvements d'arbres (en mauvais état pour certains) qui auront lieu dans les environs et d'agrémenter visuellement un secteur assez ouvert, tout en offrant, à terme des possibilités de nidification à l'avifaune locale.

Essences à utiliser : mélange herbacé rustique pour la remise en herbe de la parcelle, poiriers, cerisiers et pommiers et quetschiers, plus un noyer et un cormier aux deux extrémités de la parcelle, soit au total une vingtaine d'arbres fruitiers espacés d'environ 10 mètres les uns des autres.

Estimation financière : 1 750,00 € HT.

> **SITE IV - 2 :**

Localisation : à l'ouest immédiat du lieu-dit Waedel et au sud immédiat du village sur une parcelle A.F de 220 m de longueur et 6 m de largeur, soit de 10,75 ares de superficie, située le long d'un chemin ouest - est maintenu.

Type d'aménagement à réaliser : plantation d'une haie arbustive sur 3 m de largeur et 200 mètres de longueur au centre de la parcelle de façon à accroître les capacités d'accueil faunistiques et cynégétiques des lieux et remise en herbe de la parcelle sur environ 6,5 ares sous la forme de deux banquettes herbeuses de 1,5 m de largeur de part et d'autre de la future haie.

Essences à utiliser : prunellier, églantier, aubépine, noisetier, fusain, troène commun, cornouiller sanguin, nerprun purgatif, sureau noir, bourdaine, cassis, néflier et cytise pour les arbustes sous la forme de jeunes plants de 60 - 90 cm (environ 400 sujets) espacés d'1,5 m les uns des autres et disposés en quinconce sur 3 rangs espacés d'environ 1m et mélange herbacé rustique pour la remise en herbe des 6,5 ares.

Estimation financière : 6 350,00 € HT.

> **SITE IV - 3 :**

Localisation : aux lieux-dits Langen Acker et Eckerspferch sur un talus attribué à l'A.F sous la forme d'une parcelle de 200 m de longueur et 4 à 6 m de largeur, soit de 10,47 ares de superficie.

Type d'aménagement à réaliser : plantation d'une haie mixte associant arbres et arbustes sur le sommet du talus de façon à prolonger une autre haie existante située plus au nord, à accroître les capacités d'accueil faunistiques du milieu et à enrichir le paysage local.

Essences à utiliser : Une dizaine d'arbres de moyenne hauteur (merisiers, érables champêtres, sorbiers des oiseleurs, charmes communs, bouleaux verruqueux, quetschiers et pommiers sauvages) sous la forme de tiges 6 - 8 à 1 m de hauteur ou de baliveaux de 150 - 175 m de hauteur et environ 150 arbustes (prunelliers, églantiers, aubépines, noisetiers, fusains, troènes communs, cytises, néfliers et genêts à balai, etc.) sous la forme de jeunes plants de 60 - 90 cm.

Estimation financière : 2 550,00 € HT.

> **SITE IV - 4:**

Localisation : au sud du lieu-dit Heckenstuecker au nord-ouest du village sur une parcelle A.F de 180 m de longueur et 4 m de largeur, soit de 7,47 ares de superficie, axée sur un talus herbeux.

Type d'aménagement à réaliser : plantation d'une haie mixte associant arbres et arbustes sur le sommet du talus de façon à prolonger une autre haie existante située au sud immédiat au droit du lieu-dit Frohmuehler berg, à accroître les capacités d'accueil faunistiques du milieu et à enrichir le paysage local.

Essences à utiliser : Une dizaine d'arbres de moyenne hauteur (merisiers, érables champêtres, sorbiers des oiseleurs, charmes communs, alisiers torminal et poiriers et pommiers sauvages) sous la forme de tiges 6 - 8 à 1 m de hauteur ou de baliveaux de 150 - 175 m de hauteur et environ 120 arbustes (prunelliers, églantiers, aubépines, noisetiers, fusains, troènes communs, cassis, cytises, nerpruns purgatif et néfliers, etc.) sous la forme de jeunes plants de 60 - 90 cm.

Estimation financière : 2 100,00 € HT.

> **SITE IV - 5 :**

Localisation : au lieu-dit Steigberg au nord immédiat du village et sur la bordure ouest de l'aire naturelle de camping - caravaning communale.

Type d'aménagement à réaliser : plantation de quelques grands et beaux arbres sur environ 120 m de longueur dans le double but d'accroître l'intérêt paysager des lieux et de compenser l'éventuel enlèvement de quelques arbres fruitiers de plein champ dans les environs.

Essences à utiliser : tilleuls à petites feuilles, érables planes, érables sycomores, platanes, merisiers, bouleaux, noyers communs et cormiers, soit une dizaine de sujets sous la forme de tiges 10 - 12 cm plantés à une dizaine de mètres les uns des autres.

Estimation financière : 450,00 € HT.

Ce sont donc, au total, environ 18 ares qui seront remis en herbe, 600 mètres de haies qui seront mises en place et environ 30 arbres fruitiers, 20 arbres feuillus et 670 sujets arbustifs qui seront replantés dans le cadre de ces mesures compensatoires environnementales correspondant à la catégories IV des travaux connexes.

A ces remises en herbe et plantations réalisées sur des parcelles communales ou Association Foncière, s'ajoutera la **fourniture de plants d'arbres fruitiers hautes tiges d'origine locale aux propriétaires privés** désireux de planter sur leurs nouvelles parcelles et qui en feront la demande écrite auprès de l'A.F en précisant le nombre et le type de plants souhaités et l'endroit où ils seront plantés. Un **budget de 2 250 € H.T correspondant à la fourniture d'environ 50 arbres fruitiers**, a, en effet, été réservé à cet effet dans le cadre de la catégorie IV des travaux connexes.

Ces plants, **subventionnés à 80% par la CeA**, seront en effet attribués à ces propriétaires sous réserve que leur demande respecte les quatre conditions suivantes :

- Que les arbres demandés correspondent à des **essences et à des variétés fruitières adaptées au contexte local** (variétés exotiques exclues du champ de l'opération) ;
- Que ces arbres aient à terme **une valeur paysagère et un intérêt écologique** (arbres fruitiers basses tiges également exclus) ;
- Qu'ils soient **plantés au sein de la zone faisant l'objet de l'aménagement foncier** ;
- Qu'ils ne **servent pas à réaliser des vergers intensifs à finalité uniquement productive**.

COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX CONNEXES**COMMUNE DE HINSBOURG**

	Désignation	Longeur (m)	Largeur (m)	Epaisseur (m)	Prix Unitaire	U	Total HT
1	Création chemin empierré	50	4,00	0,40	15,00 €	m2	3 000,00 €
2	Création d'un busage Dn400 + 2 têtes sur fossé routier RD	6			370,00 €	ml	2 220,00 €
3	Création d'un busage Dn400 + 2 têtes sur fossé routier RD	9			300,00 €	ml	2 700,00 €
4	Création chemin empierré	30	4,00	0,40	15,00 €	m2	1 800,00 €
5	Plantation d'un alignement de fruitiers				forfait		1 750,00 €
6	Plantation d'une haie arbustive				forfait		6 350,00 €
7	Plantation d'une haie mixte				forfait		2 550,00 €
8	Plantation d'une haie mixte				forfait		2 100,00 €
9	Plantation de quelques grands arbres				forfait		450,00 €
	Entretien des plantations pendant trois ans				forfait		3 750,00 €
					Sous-Total travaux HT		26 670,00 €
					Maitrise d'œuvre 7%		1 866,90 €
					Total des travaux HT		28 536,90 €

BILAN FINANCIER GLOBAL TRAVAUX CONNEXES HINSBOURG

R E C A P I T U L A T I F (euros)

* * * *

	Catégorie II (Chemins)	Catégorie IV (Mesures compensatoires Environnement en zones agricoles)	Total
Total travaux H.T. (y compris ingénierie et Maîtrise d'œuvre 7 %)	10 400,40	18 136,50 €	28 536,90
Fourniture d'arbres fruitiers aux particuliers	/	2 407,50	2 407,50
Financement H.T. Commune de HINSBOURG	2 080,08	4 108,80	6 188,88
Financement H.T. Collectivité européenne d'Alsace	8 320,32	16 435,20	24 755,52